



**Association pour la Sauvegarde
du Patrimoine Grauliérois**
30, route des Barrières 19700 LAGRAULIERE

Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 janvier 2017

L'assemblée générale de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Grauliérois s'est tenue le samedi 21 janvier 2017 à 20h 30, chez J-J. Brunie, président de l'association.

Sont présents : Mmes Laurent, Chatenet, Farges, Rouanne et MM. Brunie, Cessac, Daubec, Delhommeau,.

Sont excusés : M. Mme Bar.

L'assemblée générale désigne Jean-Jacques Brunie en qualité de président de séance et Yvette Farges en qualité de secrétaire de séance.

Election du bureau

L'assemblée reconduit à l'unanimité les membres du bureau sortants :

- Président : Jean-Jacques Brunie, architecte, 30 route des Barrières, 19700 Lagraulière
- Trésorier : Fabrice Daubec, employé territorial, La Montagne, 19700 Lagraulière
- Secrétaire : Yvette Farges, retraitée, La Montagne, 19700 Lagraulière

Le poste de Vice-Président est recréé et attribué à l'unanimité à Jacques Delhommeau, retraité, 3, clos de la Croix rouge 19700 Lagraulière

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions pour une année.

L'association compte seize membres.

Rapport sur l'exercice clos 2015

Le trésorier dresse le bilan financier de l'exercice écoulé :

RECETTES	DEPENSES
<u>Solde au 1^{er} janvier 2015</u> : 32,42 €	Expression Numérik : 333,72 € (impression sur bâche)
<u>Subventions</u> : 200,00 € - Mairie de Lagraulière : 100 € sub.+100 € pont	
<u>Adhésions</u> : 200,00 €	
<u>Don</u> : 30,00 €	
<u>Vente de crêpes</u> : 35,00 €	
TOTAL : 477,40 €	TOTAL : 444,98 €

Soit un solde positif de 32,42 €

Livret A au 31 décembre 2015 ; 10,34 €

1^{ère} délibération :

L'assemblée approuve les comptes et décide de renouveler les cotisations, maintenues à 20 € pour le nouvel exercice.

Bilan des activités de l'année 2016

Le président de séance rapporte les activités de l'année écoulée :

Administratif et financier :

- Une demande de subvention a été demandée à la Municipalité (attribution de 100 € + 100 € supplémentaires pour la participation au dossier de la Fondation du Patrimoine)
- Les Prix du Patrimoine, initiés par le Conseil départemental en 2015, n'ont pas été reconduits en 2016. Un retour à l'ancienne formule de subventions a été décidé, le dossier étant à déposer avant le 15 mars. Le problème est que les associations n'ont pas été prévenues, ou trop tard dans notre cas. C'est une année économisée, très regrettable pour les associations toujours sur la corde raide.

2^{ème} délibération :

L'assemblée décide de demander une subvention à la municipalité de Lagraulière et de déposer un dossier de demande auprès du Conseil départemental.

- La vente de crêpes et boissons lors d'une sortie de Vézère Ardoises a rapporté 35 €, montant modeste mais rien n'est à négliger.

3^{ème} délibération :

L'assemblée décide de renouveler cette démarche si la situation se présente.

Réalisations :

Exposition :

Une exposition sur Lagraulière au fil du XX^{ème} siècle a été réalisée et présentée à la médiathèque aux mois d'août et de septembre.

Elle a ensuite été présentée en octobre à l'EPHAD pendant deux semaines.

Elle a connu un succès intéressant comme le montre la fréquentation croissante du site.

Communication :

Un panneau complémentaire à ceux concernant l'église a été rédigé à propos de la Mort du Mauvais Riche.

Les trois ont été ensuite présentés lors des Journées du Patrimoine.

Site internet

La fréquentation du site Internet est en constante augmentation. On compte plus de 1 300 visites à ce jour, ce qui est satisfaisant. Des liens ont été établis avec Vézère Ardoise et le Conseil Départemental.

Le site est régulièrement enrichi et mis à jour.

Sensibilisation :

Lors des Journées du Patrimoine, une sortie au Pont des Amoureux et au moulin de Joujou a été organisée le samedi et la forge de la Croix Vieille a été ouverte pour le dimanche. Avec l'église et le château de Bellefond, c'est près de 120 personnes qui se sont arrêtées dans la commune. C. Endean a pris le relais de C. Guilloux et de J. Delhommeau pour la présentation de l'église lors de ces journées.

Bibliographie

Une liste des ouvrages consacrés pour tout ou partie à la commune a été établi et mis en ligne afin de constituer un fond documentaire.

Sites bâtis

Les dossiers pour la restauration du Pont des Amoureux ont été déposés auprès du Conseil Départemental et de la Fondation du patrimoine. L'instruction est en cours
Ces démarches se font en partenariat avec la municipalité.

Visite de villages :

Mme Biasotto, institutrice, a fait la visite de villages avec un groupe d'écoliers et des membres de l'association.

En passant par le chemin du Picoulet, la balade a visité Foujanet, village circulaire, et celui de la Croix Vieille, village à l'habitat dispersé à la croisée de routes. Ces deux villages anciens sont maintenant reliés par des constructions contemporaines. Sur le chemin du retour, un goûter a été donné à la forge avec une démonstration du travail du fer en dessert.

Ecrits :

Les réflexions de René Chauffour, ancien maire, sur certains aspects de la vie communale ont été mis en ligne avec l'autorisation de sa petite-fille afin de satisfaire au devoir de mémoire.

Prévision d'activités pour 2017

Le président de séance présente les projets pour la nouvelle année :

Sites bâtis :

La maison Lacotte se dégrade de plus en plus et devient dangereuse.

Le four Chadournie s'effondre doucement mais sûrement.

La maison Désaguiller est également en péril.

Les démarches de l'association sont restées vaines

Une partie du patrimoine de la commune va disparaître.

4^{ème} délibération :

L'assemblée décide de saisir à nouveau la municipalité à propos de la maison Lacotte.

Chambre des Moines

Sa restauration, qui terminerait les campagnes successives de restauration de l'église, reste à faire. La municipalité étant maître d'ouvrage, L'intervention pourrait être gérée par l'association. La situation n'a pas évolué et nous n'avons pas trouvé le temps nécessaire en 2016.

5^{ème} délibération :

L'assemblée décide de relancer le dossier.

Pont des amoureux

Les dossiers sont en cours d'instruction ; les travaux sont peut-être envisageables cette année.

6^{ème} délibération :

L'assemblée décide de poursuivre l'action engagée.

Sites naturels :

Le débroussaillage partiel du site du moulin de Joujou a été fait pour les Journées du Patrimoine. Cette action est à poursuivre mais il faut maintenant avoir l'accord du propriétaire de la parcelle.

Les moyens physiques de l'association étant très limités, un rapprochement avec La Graule Nature reste à faire.

7^{ème} délibération :

L'assemblée décide de se rapprocher de La Graule Nature et du propriétaire.

Communication :

Exposition

Une exposition sur fêtes grauliéroises est proposée pour l'été prochain. Basée sur une collecte d'images actuellement en cours, elle fera également un bilan sur l'évolution des fêtes locales. Elle sera présentée à la médiathèque sous la même forme que les précédentes afin de conserver une unité des supports et de constituer un fond documentaire.

8^{ème} délibération :

L'assemblée décide de préparer cette exposition.

Journées du Patrimoine

Les manifestations 2016 seront reconduites en 2017

9^{ème} délibération :

L'assemblée valide cette démarche.

Site internet

Le site est à mettre à jour et à enrichir régulièrement par l'apport de nouveaux fichiers.

10^{ème} délibération :

L'assemblée approuve la démarche.

Sensibilisation :

Cadastre Napoléonien :

La visite explicative du cadastre napoléonien, prévue mais non réalisée en 2016, sera à organiser pour les membres de l'association.

11^{ème} délibération :

L'assemblée demandera l'autorisation à la municipalité.

Mémoire :

Conférence :

Le document écrit reprenant la conférence donnée par Mme Odette Cessac, consacrée aux évènements du 3 avril 1944 à Lagraulière, reste en attente. Il sera mis en ligne dès réception afin de satisfaire au devoir de mémoire.

12^{ème} délibération :

L'assemblée approuve cette démarche.

Recettes :

L'idée est de réaliser certains plats typiques de la cuisine corrézienne (farcidures, millassou, etc...) et de mettre les recettes agrémentées de photos sur le site. Les plats confectionnés seront mangés par tout le monde.

La recherche d'anciens menus de mariages ou autres repas sera également à faire.

13^{ème} délibération :

Une date sera à trouver au printemps.

A cours du débat, le président a mis aux voix les délibérations qui ont été adoptées à l'unanimité.

La séance est close à 22 heures.

Yvette Farges, secrétaire de séance